



COMMUNE DE GUMIERES

N°26/2017

Retrait de l'arrêté n°2017/17 suspendant l'installation des compteurs Linky sur le territoire de la commune de Gumières.

Vu l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté temporaire 17/2017 en date du 14 avril 2017 ;

Vu la réponse de la CNIL en date du 26 juin 2017 ;

REÇU LE

16 AOUT 2017

SOUS-PREFECTURE
DE MONTRBRISON

ARRETE

Annule l'arrêté municipal n°17/2017 en date du 14 avril 2017

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public

Le présent arrêté sera transmis à

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison,
- La société ENEDIS



Fait à Gumières, le 3 août 2017

Le Maire,

Bruno Jacquetin

